

[Text]

I must say that so far I find your argument implausible, and perhaps my colleagues might also. Maybe we could leave the issue unless anybody wants to raise it further.

Mr. Rodriguez: Mr. Chairman, first of all we knock a pillar down and let trust and loan companies do a lot of things that banks do now. Yet at the same time we do not treat them the same way, not only in this instance but in some other instances I want to raise later on. I do not think that is fair.

If you are going to have some ground rules and say that all the chickens in this barn are going to be headed for the colonel, then I think they should all be treated the same way. The customer has to make sure he is getting the same quality chicken. I think you have two kinds of chickens here: you have capons and you have those other kinds of chickens. I do not know who is pulling your chain, but you seem to be favouring the trust companies.

Mr. Le Pan: The one reply, Mr. Chairman, is that from a policy point of view our desire is to treat them the same as much as possible.

Mr. Rodriguez: But you do not, in fact.

Mr. Le Pan: We have come up against a question of whether we had a strong constitutional legal position to regulate as opposed to some other jurisdiction—i.e., the provinces—regulating. We wanted to start any discussions on this with the provinces on the strongest possible constitutional footing. That does not preclude our wanting to have the regulation in this area. So I agree with you from a policy point of view, but it is a question of modalities at this point.

• 1015

Mr. Rodriguez: I am sorry, that is a lot of fancy language and, Mr. Chairman, I want to make this crystal clear: I do not want to appear to be the great defender of banks. This is not a pin-stripe suit.

If that is what you wanted to do, why did you bring in a bill before you had all of those modalities sorted out? You have come here asking me as a parliamentarian, as a legislator, to accept a position where you are knocking down the pillars, and trust and loan companies are going to do all the things that banks do. Yet we cannot assure the customer, we cannot assure the consumer that the same stringent rules apply—the rules on ownership, the rules on rotating auditors, the whole shebang. In fact, they are going to be treated exactly the same way, because they are going to have all the privileges that banks are going to have, and I cannot accept that.

Mr. Le Pan: I think the case of ownership and auditors and things like that, which we do regulate, we can talk about. But we have tried, as a policy matter, to put them on a level playing-field. The question is: how far can we go in the area of disclosure and be certain we have the power to do that?

[Translation]

Je dois dire que jusqu'ici, je trouve votre argument peu plausible, et c'est peut-être aussi l'opinion de mes collègues. Peut-être pourrions-nous laisser cette question de côté, à moins que quelqu'un ne veuille continuer.

M. Rodriguez: Monsieur le président, nous commençons par abattre un pilier et laisser les sociétés de fiducie et de prêt faire beaucoup de ce que font actuellement les banques. Pourtant, nous ne les traitons pas de la même façon, pas seulement dans ce cas-ci, mais dans d'autres cas que je désire soulever plus tard. Je ne crois pas que cela soit juste.

S'il doit y avoir des règles du jeu et si l'on doit dire que tous les poulets de ce poulailler sont destinés au colonel, alors je crois qu'ils devraient tous être traités de la même façon. Le client doit s'assurer qu'il obtient un poulet de la même qualité. J'estime que vous avez ici deux sortes de poulets: les chapons et les autres. Je ne sais qui tire vos ficelles, mais vous semblez favoriser les sociétés de fiducie.

M. Le Pan: La seule réponse, monsieur le président, c'est que du point de vue des politiques, nous souhaitons les traiter de la même façon dans toute la mesure du possible.

M. Rodriguez: Mais dans les faits, vous ne le faites pas.

M. Le Pan: Nous avons dû faire face à la question de savoir si la constitution nous donnait clairement à nous le pouvoir de réglementer plutôt qu'à un autre palier de gouvernement—c'est-à-dire les provinces. Nous voulions entreprendre des discussions éventuelles avec les provinces à partir de la plus forte position constitutionnelle possible. Cela ne signifie pas que nous ne désirons pas de réglementation dans ce domaine. Je suis donc d'accord avec vous du point de vue des politiques, mais c'est ici une question de modalités.

M. Rodriguez: Je m'excuse, ce sont là de bien grands mots et, monsieur le président, je tiens à bien préciser ceci: je ne veux pas passer pour le grand défenseur des banques. Ceci n'est pas un costume de banquier.

Si tel était votre but, pourquoi avez-vous déposé un projet de loi avant de mettre au point toutes ces modalités? Vous vous présentez ici et vous me demandez à titre de parlementaire et de législateur d'accepter une position par laquelle vous abattez les piliers et par laquelle les sociétés de fiducie et de prêt feront tout ce que font les banques. Pourtant, nous ne pouvons assurer le client et le consommateur que les mêmes règles rigoureuses s'appliqueront—les règles sur la propriété, sur le roulement des vérificateurs, tout cela. En fait, elles seront traitées exactement de la même façon, car elles auront tous les privilèges qu'auront les banques, et je ne peux accepter cela.

M. Le Pan: Je crois que nous pouvons parler de la propriété, des vérificateurs et de choses semblables, que nous réglons effectivement. Mais nous avons tenté, et c'est là une politique, de leur assurer l'égalité des chances. La question est de savoir jusqu'où nous pouvons aller dans le domaine de la divulgation en étant certains que nous avons le pouvoir de le faire.